

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

**Résiliente et performante:
la stratégie 2023-2028
du Département
pour la filière forêt-bois
drômoise**

CHIFFRES-CLÉS POUR LA DRÔME



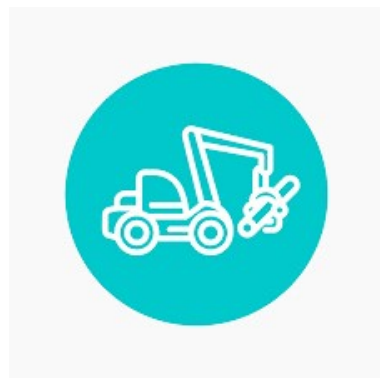
339 000 hectares de forêt
52 % de taux de
boisement

2^d Département le plus
boisé d'AuRa



73% de forêt privée (environ
40 000 propriétaires)

27 % de forêt publique



un taux de
récolte
avoisnant 30 %
de
l'accroissement
biologique
annuel



987 entreprises

2 422 salariés



260 millions d'euros
de Chiffre d'Affaires
générés par la filière

ENJEUX DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS DRÔMOISE

- Gérer les forêts durablement, dans un souci d'adaptation au changement climatique, de protection contre les incendies, de préservation de la biodiversité, tout en assurant leur multifonctionnalité ;
- Maintenir le potentiel de séquestration carbone de nos forêts dans un contexte de réchauffement climatique et de dépérissement forestier sur certains massifs ;
- Assurer la production de bois d'oeuvre pour les entreprises de première et seconde transformation du territoire, dans un contexte de transition de la filière ;
- Conforter la filière bois locale et maintenir une activité économique en milieu rural ;
- Communiquer autour de la filière bois pour asseoir la multifonctionnalité de la forêt en ouvrant un espace de dialogue entre les usagers de la forêt et les professionnels de la gestion forestière.

LES AXES D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

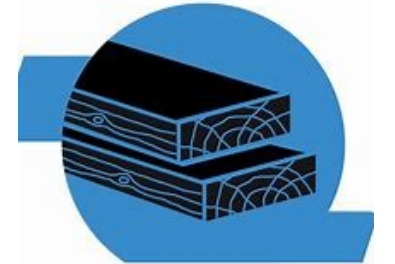
AXE 1

Gérer durablement la forêt drômoise pour mobiliser le bois de nos massifs et bâtir la ressource forestière de demain



AXE 2

Accompagner le développement et l'innovation des entreprises pour valoriser nos bois locaux



AXE 3

Communiquer sur les atouts de la forêt et du bois local dans la transition écologique



BUDGET 2023-2028 & GOUVERNANCE



BUDGET : 4 M€ mobilisés sur 6 ans (75 % d'invest. et 25 % de fonct.)

▶ 6 M€ de cofinancement régionaux et européens (FEADER) attendus



GOUVERNANCE :

- **Elu référent** : M. Christian MORIN, conseiller départemental délégué à la filière bois et aux stations
- **Comité technique** avec les 4 structures conventionnées (3 fois/an) : Interprofession Fibois, CNPF (Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), ONF (Office National des Forêts), CoFor (association des communes forestières de la Drôme)

LES SUBVENTIONS MOBILISABLES

LES AIDES AUX COMMUNES

en faveur de la filière forêt-bois sur la période 2023-2028



- ▶ 5 dispositifs d'aide en Investissement
- ▶ 1 dispositif d'aide en Fonctionnement

AIDE A L' INVESTISSEMENT POUR CREER DES DESSERTES FORESTIERES

Dispositif 401 du FEADER



POUR QUELS TYPES DE DÉPENSES ?

- Création de routes forestières (dont travaux d'insertion paysagère)
- Mise au gabarit de pistes en routes forestières
- Création de pistes forestières
- Aménagement de places de retournement et/ou de places de dépôt
- Résorption de « points noirs », uniquement sur des infrastructures forestières



- Taux d'aide : **50 %** de l'assiette des dépenses éligibles retenues pour les **projets individuels** (portage individuel de droit privé ou de droit public)
- Taux d'aide : **80%** des dépenses éligibles pour les **projets collectifs** (portage public avec au moins 5 propriétaires, ou portage par un regroupement de propriétaires (ASA, ASLGF, GIEEF))



Dépôt d'un dossier unique en ligne :

► <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/creer-des-dessertes-forestieres-feader>

AIDE A L' INVESTISSEMENT POUR PROTÉGER MA FORÊT CONTRE LES INCENDIES

Dispositif 402 du FEADER



POUR QUELS TYPES DE DÉPENSES ?

- Création et amélioration des dessertes à objectif principal de DFCI, y compris signalétique, barrières, résorption de points noirs sur le réseau de piste, pérennisation juridique, coupure combustible et travaux d'insertion paysagère,
- Mise en place de points d'eau de lutte contre les incendies (y compris normalisation et remplissage),
- Equipements de surveillance (vigie, matériel de surveillance et de communication)



- Taux d'aide : **80% de l'assiette des dépenses HT** éligibles retenues
- Existence d'un plan au niveau du territoire départemental de protection des forêts contre les incendies (ou en cours de révision) sur la zone concernée



Dépôt d'un dossier unique en ligne :

- <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/proteger-la-foret-contre-les-incendies-feader>

AIDE A L' INVESTISSEMENT POUR ACQUÉRIR DE LA FORÊT

Dispositif départemental



POUR QUELS TYPES DE DÉPENSES ?

- Coûts d'achat des terrains plafonné à la valeur d'expertise
- Frais directement associés à l'acquisition : expertise préalable des biens, acte notarié, frais de bornage...
- Plancher de dépenses éligibles à la demande d'aide : 15 000 € HT
- Plafond de dépenses éligibles à la demande d'aide : 100 000 €
- *Voir Règlement pour conditions d'éligibilité*



- Taux d'aide : **50% de l'assiette des dépenses HT éligibles retenues**



Dépôt de la demande auprès de la chargée de mission forêt-bois du Département

► **formulaire à compléter et à renvoyer par mail à slecuyer@ladrome.fr**

Dépôt au fil de l'eau tout au long de l'année

AIDE A L' INVESTISSEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX SYLVICOLES

Dispositif départemental couplé au dispositif régional



POUR QUELS TYPES DE DÉPENSES ?

- Dégagement, dépressage, nettoyage de régénération naturelle ou artificielle et interventions sylvicoles en futaie irrégulière ou jardinée (dont travail de grattage décapage superficiel du sol) - Pour feuillus et résineux,
- Elagage résineux à grande hauteur, Taille de formation des feuillus,
- Première éclaircie déficitaire
- Surface minimale de travaux : 2 hectares



- Taux d'aide : **30% de l'assiette des dépenses HT** éligibles retenues
- Aide complémentaire à l'aide régionale >>> 60 % de subventions publiques au global
- Plafonds identiques aux plafonds régionaux, dans la limite des plafonds d'aides autorisées en vigueur



- ▶ Dépôt de la demande auprès de l'agent ONF de votre secteur
Dossier unique Département-Région
- ▶ Constat de travaux unique Région-Département à compléter et à renvoyer par mail à slecuyer@ladrome.fr pour solde de la subvention

AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR CONSTRUIRE OU RÉNOVER EN BOIS LOCAL

*Bonus en complément des projets éligibles aux règlements
« Projets de Cohérence Territoriale » et « Dotation de Solidarité Territoriale »*



POUR QUELS TYPES DE DÉPENSES ?

- Construction, rénovation, extension de bâtiments publics : mairies, écoles, crèches, halles sportives, salles polyvalentes, bibliothèques, maison des associations, etc
- Création d'ouvrages d'art et d'aménagement extérieurs couverts (ponts, passerelles...)
- Pour l'ensemble des projets constructifs, l'utilisation majoritaire de bois local sera exigée
- Le bois local utilisé devra obligatoirement être fourni par des scieries certifiées PEFC.
- Le recours à des bois locaux certifiés Bois des Alpes™ ou équivalent sera bonifié.



- **Communes ≤ 3 500 habitants : 20% / 25%** si le bois est doté d'une certification spécifique (Bois des Alpes™ ou équivalent)
- **Communes > 3 500 habitants : 10% / 15%**
- Le taux d'intervention s'entend en % du prix HT du lot bois utilisé dans le projet
- Plancher de l'aide : 15 000 € HT de dépenses éligibles / Plafond : 300 000 € HT
- *Communes et EPCI de plus de 25 000 habitants exclus*



► Dépôt en ligne via la **plateforme du Département Drôme Demat** :
<https://mesdemarches.ladrome.fr/demandes-de-subvention/>

Dépôt au fil de l'eau tout au long de l'année

AIDE AU FONCTIONNEMENT POUR PROMOUVOIR LA FILIÈRE BOIS AUPRÈS DU GRAND-PUBLIC

Dispositif départemental



POUR QUELS TYPES DE DÉPENSES ?

Dépense de communication liées à :

- la production de flyers, à l'affichage
- le recours à des intervenants,
- la diffusion de spots radio,
- la location d'un stand etc.



- Taux d'aide : **35 % de l'assiette des dépenses HT éligibles retenues**
- Plancher de l'aide : 1 000 €
- Plafond de l'aide : 12 000 €



- Dépôt en ligne via la **plateforme du Département Drôme Demat** :
<https://mesdemarches.ladrome.fr/demandes-de-subvention/>

Dépôt au fil de l'eau tout au long de l'année



POUR ALLER PLUS LOIN ...

Retrouvez l'ensemble des règlements de la filière forêt-bois à destination des communes et EPCI sous le lien suivant :

<https://collectivites.ladrome.fr/aides-financieres-drome/aides-departementales-aux-collectivites-et-aux-tiers/economie/>

Retrouvez la stratégie départementale pour la filière forêt-bois sur la période 2023-2028 sous le lien suivant :

<https://www.ladrome.fr/resilienteetperformante/>

LES CONTACTS TECHNIQUES

● **Département de la Drôme :**

Sandrine LECUYER – Chargée de mission forêt-bois

slecuyer@ladrome.fr

04 75 79 82 69 / 06 86 58 30 91

● **Association des Communes Forestières de la Drôme :**

Constance LE LAY – Chargée de mission

Drôme et référente régionale Formation

constance.le.lay@communesforestieres.org

06 46 41 45 18

● **Région Auvergne Rhône-Alpes**

(dossiers FEADER) :

natacha.salles@auvergnerhonealpes.fr

mathilde.duval@auvergnerhonealpes.fr

● **Office National des Forêts (ONF) :**

les agents ONF de votre secteur

● **Interprofession Fibois Ardèche-Drôme :**

04 75 25 97 05 / contact@fibois.com

● **DDT de la Drôme – Pôle Forêt :**

ddt-sefen-pf@drome.gouv.fr

Merci pour votre attention !



ladrome.fr   